



---

# PROJET PÉDAGOGIQUE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES BERG & COIRON

---



MAI 2019

135 rue Lazare Durif – 07170 Villeneuve de Berg  
Tél : 09-79-73-53-25- ram@bergetcoiron.fr – www.bergetcoiron.fr



## Le RAM : Qu'est-ce que c'est ?



Le Relais Assistantes Maternelles « Les petits anges » est un service public mis en place depuis 2007 par la Communauté de communes Berg et Coiron composée de 13 communes : Berzème, Darbres, Lussas, Mirabel, St Andéol de Berg, St Germain, St Gineys en Coiron, St Jean le Centenier, St Laurent sous Coiron, Saint Maurice d'Ibie, St Pons, Scautres, Villeneuve de Berg.

Le relais est un service gratuit mis à disposition des familles, assistantes maternelles agréées et garde à domicile domiciliées sur les communes du territoire Berg et Coiron.

Son siège est situé au Lieu d'Accueil de la Petite Enfance, dans les mêmes locaux que le Multi Accueil Berg et Coiron, rue Lazare-Durif à Villeneuve de Berg. Au cœur du village, de la communauté de communes et des partenaires locaux.

Il se déplace également dans d'autres structures de Villeneuve de Berg et sur les communes de Lussas et Saint Germain.

Le RAM se situe au carrefour de l'offre des différents modes d'accueil et de l'expression des besoins des familles.

Dans le cadre du service « Espace info famille » la responsable du RAM reçoit toutes familles du territoire à la recherche d'un mode d'accueil : Multi Accueil, Assistantes maternelles, garde à domicile, Mam. Mais elle renseigne également les parents sur les différents services locaux répondant à leurs besoins : accueil de loisirs, ludothèque, bibliothèque, Lieu d'accueil enfants parents, activités de loisirs...

# Les missions du relais

## INFORMER les familles et les professionnel(e)s



### Pour les familles :

- Orientation vers les différents modes d'accueil locaux,
- Mettre à disposition la liste des assistantes maternelles agréées du territoire
- Accompagner des relations parents/assistantes maternelles,
- Informer sur les prestations CAF & Pajemploi, le statut d'employeur, les démarches à effectuer, orienter et/ou rapprocher vers des instances spécialisées : services de PMI, inspection du travail etc.
- Soirées/débats sur des thèmes administratifs (contrat de travail, mensualisation, congés payés...), ou concernant la petite enfance (Alimentation, sommeil...).

### **Pour les Assistantes-Maternelles :**

- Renseigner en matière de droit du travail : Contrats de travail, déclaration des revenus, rupture de contrat...
- Accompagner des professionnel(le)s de l'accueil individuel autour des questions liées à leur métier (condition d'accès et évolution) et d'autres métiers de la petite enfance. Ainsi que les gardes à domicile et les MAM,
- Accompagner et soutenir dans le statut de salarié.
- Échanger des informations : Affichage d'actualités sur la petite enfance, information de la Caf, Pajemploi, rappel des programmes d'activités, des réunions, prêts de livres, revues...

## **ANIMER des temps collectifs**

### **Professionnalisation des assistantes maternelles :**

Mise en place de temps de formations continues 1 à 2 fois par an

Réunions avec intervenants extérieurs (droits du travail, développement de l'enfant, groupe de travail sur la Pratique professionnelle)

### **Temps collectifs ouverts aux familles :**

Soirées/débats sur des thèmes administratifs ou concernant la petite enfance

Temps festifs et conviviaux de partages et d'échanges entre assistantes maternelles et parents avec leurs enfants : Carnaval, Goûter de l'été, Arbre de Noël.

✚ Temps d'éveil pour les enfants accompagnés de leur assistante maternelle :

Jeux à la  
Ludothèque



Arts  
plastiques

Ateliers  
cuisine

Eveil  
musical



Sorties  
diverses



## Les objectifs

**CREER** des passerelles en direction des structures locales de la petite enfance, afin que l'enfant entre 0 et 3 ans appréhende la vie en collectivité.

**REUNIR** les professionnelles de l'accueil à domicile afin de rompre l'isolement et leur permettre d'échanger autour de leur pratique professionnelle, partager des expériences, construire une identité professionnelle. Valoriser leur savoir-faire.

**METTRE EN LIEN** l'offre et la demande : les parents-employeurs et les assistantes maternelles.

**FAVORISER** l'accès à l'information : statut d'employeur et de salarié, questions administratives, aide à la parentalité, soutien à la professionnalisation...

**ACCOMPAGNER** les enfants vers des expériences de jeux à partager avec d'autres enfants, leur permettant d'évoluer à leur rythme, d'enrichir leur langage. Leur permettre de faire des expériences nouvelles dans un nouveau lieu.

**APPRENDRE** à l'enfant à faire seul, accepter la différence, respecter les autres et le matériel.

**ASSURER** le bien-être des enfants en respectant leurs propres besoins.

## Une matinée au RAM



**Ouvert le lundi, mardi,  
mercredi (1 semaine sur 2) et le  
jeudi**

Accueil entre 9h30 et 10h autour  
de jeux libres.

A partir de 10h 1 activité est  
proposée, non obligatoire pour  
l'enfant

Vers 11h, la séance se termine  
par un regroupement autour de  
comptines chantées, mimées,  
dansées.



# Fonctionnement

## CONDITIONS D'ACCUEIL au relais

- Être parent ou assistante maternelle agréée domiciliés ou garde à domicile sur le territoire Berg et Coiron.
- La fréquentation au relais est libre et n'est aucunement une obligation pour l'assistante maternelle. Il ne sera demandé aucune participation financière pour les différentes activités.
- Toute assistante maternelle agréée se présentant au relais doit remettre une attestation signée, notant que les parents sont en accord avec la participation de leur enfant aux activités du relais, et qu'ils ont pris connaissance et signé le règlement intérieur.
- L'assistante maternelle est responsable des enfants qu'elle conduit au relais, elle assure leur sécurité.

## LES HORAIRES

**Permanences** : Le lundi, Mardi et Jeudi de 13h30 à 16h30 au lieu d'accueil de la petite enfance (sur RDV)

**Les temps collectifs** :

- Le lundi, Mardi et Jeudi de 9h30 à 11h30 au lieu d'accueil de la petite enfance.
- Un mercredi matin par mois, les assistantes maternelles ont rendez-vous, pour des séances d'activité motrice, à l'école maternelle de Saint Germain

- Un mercredi par mois, nous nous retrouvons pour une activité « Conte et marionnettes » à la bibliothèque de Lussas.
- Une séance par mois à la ludothèque du Centre socioculturel de Villeneuve de Berg.
- Une séance « Comptines » tous les trois mois à la bibliothèque de Villeneuve de berg.

**Les soirées débats** : Une réunion par mois à partir de 20h00.

**Les événements** : Ils sont organisés par le relais à raison d'une à deux fois par trimestre : une sortie à la ferme, un pique-nique, fête de Noël, carnaval, etc.

### **L'ANIMATRICE du relais**

- **ASSURE** un accueil de qualité, bienveillant et assurant la sécurité pour tous,
- **ANIME** le relais en développant toutes les activités répondant à ses missions : ateliers d'éveil (temps collectifs pour les enfants en présence des assistantes maternelles), réunions à thèmes, sorties ou temps festifs (carnaval, fête de Noël...), session de formation continue...
- **ACCUEILLE** et informe les parents et les assistantes maternelles lors des permanences administratives,
- **TRAVAILLE** en collaboration avec les services de protection maternelle infantile du conseil départemental, la Caf, la Msa, le réseau des Ram de l'Ardèche,
- **INSCRIT** l'activité du Ram dans son environnement et ressources locales en développant un partenariat avec les acteurs locaux.

## Lieu d'Accueil de la Petite Enfance

Le Ram et la crèche partage un même lieu dans un objectif de lieu unique de la petite enfance identifié par les familles, pour souligner ainsi l'existence d'une complémentarité des modes d'accueil sur le territoire et une politique petite enfance de territoire.

Un lieu de la petite enfance où professionnelles de l'accueil individuel et collectif œuvrent à l'éveil du tout petit et l'apprentissage du bien vivre ensemble.

Cette proximité est l'occasion d'échanges et de partages comme :

- Un espace d'activité en commun : motricité, espace sensoriel, lecture, musique ...
- Ateliers thématiques partagés, Projets communs : par exemple pour 2018/2019 : Espace commun d'inspiration « Montessori ».
- Temps festifs : Carnaval des enfants, spectacle
- Mutualisation de matériels (jeux, jouets, documentations pour les professionnelles...).